

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 394-01**

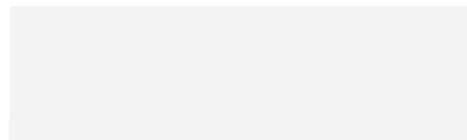
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 394-01            modifiant le Règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021

Adoption par le conseil : 22 février 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 février 2021.



Kim V. Dumouchel, avocate  
Greffière